

CONCORDANCE TROUBLANTE ENTRE LA REFORME PROTESTANTE DE 1549 ET LA REFORME ACTUELLE DE PAUL VI

Six protestants ont participé à l'élaboration du Concile Vatican II :

- 1) Dr. George ;
- 2) Canon Jasper ;
- 3) Dr. Shephard ;
- 4) Dr. Konneth ;
- 5) Dr. Smith ; et,
- 6) Frère Max Thurian



Freemason Annibale Bugnini, C.M.:
Architect of the 1962 Novus Ordo Missal



The six Protestant Ministers who helped design the New Mass were:
Drs. George, Jasper, Shepherd, Kunne, Smith and Thurian.

La réforme liturgique de la secte Vatican II

Il y aura déjà 44 ans cette année, que ce document venait secouer le milieu des « tradis ».

Père Noël Barbara :

Nous nous sommes servis pour cela de l'Histoire de l'Église du Chanoine Boulenger, de celle de Dom Poulet, du « Bref Historique de l'Introduction du Protestantisme en Angleterre » par H. R. Williamson et de l'article du R. P. Francis Clark « Les ordinations anglicanes, problème œcuménique ».

1 – Le but du premier « *Prayer Book* » [réforme protestante] de 1549 était indiqué dans la préface : « Entre autres réformes, **la substitution de l'anglais au latin** que les fidèles ne comprennent pas. »

1 – Nous constatons également **la substitution du vernaculaire au latin** dans tous les livres liturgiques réformés par Paul VI, et pour le même motif de compréhension.

2 – La **modification du bréviaire** en l'abrégeant.

2 – Également, **modification du bréviaire, en l'abrégeant considérablement** et même en le rendant pratiquement facultatif.

3 – Cette préface du « *Prayer Book* » ne parlait que des changements apportés au Bréviaire. Or il en était d'autres, beaucoup plus graves, mais sur lesquels elle restait muette, sans doute pour ne pas effrayer clergé et fidèles. Nous voulons parler des modifications concernant les sacrements et la messe. (Le « *Prayer Book* » de 1552 fût protestant sans ambiguïté)

3 – Si la Constitution « *De Sacra Liturgia* » d'où est sorti tout le bouleversement liturgique actuel, a été moins sobre que le « *Prayer Book* », elle n'en a pas été moins précautionneuse ; qu'on en juge :

« *Obéissant fidèlement à la Tradition, le saint Concile déclare que la sainte Mère Église considère comme égaux en droit et en dignité tous les rites légitimement reconnus, et qu'elle veut, à l'avenir, les conserver et les favoriser de toutes manières ; et il souhaite que, là où il en est besoin, on les révise entièrement avec prudence dans l'esprit d'une saine tradition et qu'on leur rende une nouvelle vitalité en accord avec les circonstances et les nécessités d'aujourd'hui.* »

« *Pour que le peuple chrétien obtienne plus sûrement des grâces abondantes dans la liturgie, la sainte Mère Église veut travailler sérieusement à la restauration générale de la liturgie elle-même. Car celle-ci comporte une partie immuable, celle qui est d'institution divine, et des parties sujettes au changement qui peuvent varier au cours des âges ou même le doivent s'il s'y est introduit des éléments qui correspondent mal à la nature intime de la liturgie elle-même, ou si ces parties sont devenues inadaptées.* » (n° 4)

(Mais soyez rassurés) « *Le gouvernement de la liturgie dépend uniquement de l'autorité de l'Église ; il appartient au Siège apostolique et, dans les règles du droit, à l'évêque.* » (N° 22 § 1)

« *C'est pourquoi absolument personne d'autre, même prêtre, ne peut, de son propre chef, ajouter, enlever ou changer quoi que ce soit dans la liturgie.* » (N° 22 § 3)

«... on ne fera des innovations que si l'utilité de l'Église les exige vraiment et certainement, et après s'être bien assuré que les formes nouvelles sortent des formes déjà existantes par un développement en quelque sorte organique. » (N° 23)

4 – L'administration du Baptême, d'après les réformés, comportait, en dehors du rite lui-même, un signe de Croix sur le front et un sur la poitrine de l'enfant, un exorcisme, l'introduction dans l'église, l'onction et le chrême.

4 – Également le nouveau rite du Baptême établi par Paul VI ne comporte plus qu'un seul signe de Croix sur le front du « baptisé » en dehors du rite lui-même qui n'en comporte aucun.

En ce qui concerne les exorcismes, **le nouveau rite n'en comporte absolument pas** malgré la dénomination inscrite dans la « note doctrinale » de l'épiscopat français. On ne peut appeler exorcisme la prière qui sert de conclusion à la partie intitulée « célébration de la Parole de Dieu », car à aucun endroit on n'y voit la forme impérative qui ordonne à Satan de sortir de l'âme : « *Sors de cet enfant, esprit impur* » ou « *Je t'adjure, esprit impur, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, de sortir de cette créature de Dieu* ». **Il n'y a donc pas d'exorcisme.**

L'introduction dans l'Église est conservée.

Si l'on compare les deux rites, celui de Paul VI est pire que celui de la Réforme de 1549.

5 – Pour la Confirmation, **l'onction avec le Saint Chrême était omise. Luther rejetait ce Sacrement**, il le considérait comme un rite purement ecclésiastique. Calvin disait : « *Une cérémonie sacrilège, inventée par la superbe des évêques* ».

5 – Le nouveau rite de la Confirmation conserve encore l'onction avec le Saint Chrême ; mais un Saint Chrême qui a été changé ; ce n'est plus le Saint Chrême de la Tradition fait d'huile d'olive et de baume, bénits solennellement par l'évêque le Jeudi saint. C'est une huile quelconque avec, si l'on veut, un parfum de son choix et que n'importe quel prêtre peut bénir n'importe quel jour. De plus, la formule sacramentelle a été changée. Ce n'est plus celle dont s'est toujours servie la Sainte Église et qu'à ce titre on doit conserver (lire Timothée VI, 20) ; c'est une nouvelle forme. Enfin cette onction n'est plus conférée avec le triple signe de Croix au nom de la Très Sainte Trinité.

Les changements sont tels que **la validité d'un tel rite est pour le moins douteuse**. En effet, n'oublions pas que, si certains gestes extérieurs semblent être ceux du passé, l'ensemble des cérémonies a été tellement bouleversé que l'intention qu'ils expriment ne semble plus du tout être celle de l'Église : marquer d'un caractère indélébile qui donne au chrétien l'audace de confesser publiquement sa Foi.

6 – La **confession auriculaire était présentée comme « facultative ».**

6 – En ce qui concerne la confession auriculaire, universellement détestée par les hérétiques, Paul VI a procédé avec plus de précaution.

En tant que « Souverain Pontife », **il lui était impossible de la déclarer publiquement « facultative »** ; son dessein de ruiner le Catholicisme aurait été visible pour tous les fidèles et n'aurait pas réussi. Alors, très habilement, la confession auriculaire fut hautement louée par lui, en même temps qu'il « permettait » les absolutions générales. Peu à peu celles-ci supplanteront celles-là. Pendant que les hommes du Père de famille dormaient, l'ivraie a été subrepticement semée. Il suffit d'attendre qu'elle croisse. — Si le Seigneur n'intervient pas, les jours de la confession auriculaire sont comptés.

7 – La Cène est la modification capitale du « Prayer Book ». Le mot « messe » n'y figure plus qu'en sous-titre.

7 – « Le nouvel Ordo Missae » est la modification capitale de la Réforme de Paul VI. Le mot « messe » est remplacé le plus souvent par « célébration », « eucharistie », « table ou repas du Seigneur », etc. On ne dit plus jamais « la sainte Messe » ou « le saint Sacrifice de la Messe » ; ces deux expressions particulièrement catholiques sont absolument éliminées.

8 – La cène anglicane, entièrement en anglais, supprimait les prières au bas de l'autel,

8 – Même caractéristique dans le nouvel Ordo Missae de Paul VI : les prières au bas de l'autel n'existent plus ;

9 – et faisait une plus grande place aux lectures et commentaires de l'Écriture.

9 – la liturgie de la Parole a été très développée.

10 – L'antienne de l'offertoire, constituée par un verset de l'Écriture, était conservée mais,

10 – Dans le rite de Paul VI, l'antienne de l'offertoire n'existe plus.

11 – pour l'offrande du pain et du vin, on avait supprimé toutes les prières qui marquaient leur oblation en tant qu'ils allaient devenir le Corps et le Sang du Seigneur.

11 – Pour l'offrande du pain et du vin, la nouvelle réforme a supprimé toutes les prières et toutes les rubriques qui marquent l'oblation du pain et du vin en tant qu'ils vont devenir le Corps et le Sang de la Victime :

« *Suscipe Sancte Pater...* », « *Offerimus tibi, Domine, calicem salutaris...* » ; elle a supprimé aussi la déposition de l'hostie sur le corporal (qui rappelle la réalité du Corps) après avoir tracé avec elle un signe de Croix (rappel de l'immolation) et l'appel au Saint-Esprit, pour réaliser le renouvellement du Sacrifice de la Croix, « *Veni Sanctificator...* ».

Ces suppressions inouïes manifestent infailliblement l'esprit de Luther, celui de l'hérésie.

12 – On avait conservé la Préface, le Sanctus et le Benedictus.

12 – Ils ont été conservés.

13 – Les **prières du Canon étaient fortement réduites et le Canon avait été soigneusement expurgé de tout ce qui pouvait rappeler, même de loin, le côté sacrificiel de l'abominable messe papiste.** On reconnaît bien là l'esprit de la Réforme. Luther disait : « *cet abominable canon est un confluent de flaques d'eau vaseuse. Ils ont fait de la messe un sacrifice. Ils ont ajouté des offertoires. La messe n'est pas un sacrifice. Elle n'est pas l'acte d'un prêtre sacrificateur. Avec le canon, nous écartons tout ce qui implique une oblation* ».

13 – Comme son nom l'indique, le « Canon » était la partie « invariable » de la Messe ; il était réputé « **intouchable** » bien plus que l'Offertoire. Aussi la réforme de Paul VI a-t-elle été opérée avec beaucoup plus de précaution que celle de Cranmer. **Les nouveaux réformateurs ont préféré dénaturer le Canon** : d'une part, à l'aide de « traductions nouvelles » qui, dans bien des cas, ne sont que des falsifications, et, d'autre part, en dénaturant le rite par des changements de rubriques ou des suppressions de gestes, apparemment insignifiants ; mais comme, en fait, ces rubriques exprimaient ou soulignaient le caractère sacrificiel de la Messe, leur suppression fait que les paroles conservées ne signifient plus le caractère sacrificiel de la Messe.

Ce double procédé a permis d'opérer plus astucieusement la réforme souhaitée par les novateurs en éliminant au maximum « *tout ce qui sent l'oblation* » (Luther) de la victime, c'est-à-dire le renouvellement du sacrifice propitiatoire.

Trois nouvelles prières eucharistiques, neutres à souhait, fabriquées par des spécialistes de l'hérésie, pour supplanter ce Canon dit « Romain » encore insupportable aux protestants malgré les falsifications introduites, complétèrent le système qui, de soi, tend à détruire la Messe catholique.

14 – La Vierge et les Saints étaient encore nommés, mais on n'implorait plus leur intercession.

14 – L'intercession de la Vierge et des Saints n'est pas demandée non plus dans deux des nouvelles « prières eucharistiques » ; la troisième parle d'intercession sans la demander ; une astuce de plus.

15 – Les « Mementos » des vivants et des morts étaient fondus en un seul après les paroles de l'institution.

15 – Même caractéristique dans les trois nouvelles « prières eucharistiques » de la nouvelle réforme.

16 – Toutes les paroles, tous les gestes (rubriques), indiquant que la messe n'est pas seulement un mémorial, mais qu'elle est un vrai Sacrifice propitiatoire renouvelant le Sacrifice de la Croix et pouvant être offert pour les vivants et pour les morts, **étaient absolument supprimés.**

16 – Le nouvel Ordo de Paul VI **supprime lui aussi** toutes les paroles et tous les gestes (rubriques) qui indiquent si clairement et le côté sacrificiel de la Messe qui renouvelle vraiment sur l'autel le Sacrifice de la Croix, et la réalité de la Présence Corporelle de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui est là dans son état de Victime immolée et offerte.

Ces suppressions par escamotages et à l'aide de « fausses traductions » sont innombrables. Indiquons-en quelques-unes :

- 1) Élimination quasi complète des signes de Croix destinés à montrer visiblement que la Victime est la même que Celle du Calvaire : Ainsi, par exemple, dans la prière « *Unde et memores* » qui suit la consécration du Calice, en récitant la formule : « *offerimus præclaræ Majestati tuæ* », le prêtre traçait cinq signes de Croix qui n'étaient pas des bénédictions mais des signes démonstratifs. Chacun d'eux précisait, en la désignant, la Victime † pure, la Victime † sainte, la Victime † immaculée, le Pain † sacré et le Calice du † salut éternel présent là sur l'autel.
- 2) **Pourquoi tous ces signes riches de sens ont-ils été supprimés dans le Nouvel Ordo ? Serait-ce qu'on ne croit plus à la Réalité mystérieuse opérée par la Transsubstantiation ?**
- 3) **Sur plus de trente signes de Croix, que comportait le rite traditionnel, celui de Paul VI en conserve un seul... et il ne signifie plus qu'une simple bénédiction.**
- 4) **Même remarque au sujet des genuflexions (ce qui est logique, quand on veut faire croire qu'il n'y a qu'une présence virtuelle) : deux sont conservées au lieu d'une dizaine. À ce sujet, la suppression la plus révélatrice est celle qui suit la double consécration. En tolérant la suppression de l'adoration qui suivait immédiatement chacune des consécutions accomplies par le prêtre, le rite de Paul VI accreditte l'hérésie protestante qui nie l'efficacité de la consécration (voir plus loin, n° 37).**
- 5) Tous les mots marquant l'Oblation sacrificielle sont supprimés, ou faussement traduits. Entre autres : « **haec Sancta sacrificia illibata** » sont escamotés ; « **offerimus** » est traduit par « **présentons** » ; « **adscriptam, ratam, rationabilem, acceptabilemque** » sont également escamotés ; le (mot « **hostiam** » qui signifie « **victime** » et qui désigne précisément Notre-Seigneur Jésus-Christ immolé à nouveau sur l'autel, n'est jamais traduit fidèlement. Cette façon de taire la foi quand on doit l'affirmer ne cache-t-elle pas le reniement ?
- 6) Apparemment, pour les nouveaux « réformateurs » comme pour les anciens, la Messe n'est pas le « vrai et propre sacrifice de la Loi nouvelle », mais seulement son mémorial. Le « Nouveau Missel des Dimanches » ne dit-il pas en clair, qu'à la messe « **il s'agit simplement de faire mémoire de l'unique sacrifice déjà accompli** » ? (Édition 1972, p. 332 ; édit. 1973, p. 383.)

17 – Le canon était suivi du Pater, puis de quelques prières, de la confession générale ;

17 – La réforme de Paul VI supprime la Confession générale avant la communion.

18 – et de la communion sous les deux espèces avec cette formule : « *Que le Corps, que le Sang du Christ gardent ton âme pour l'Éternité.* »

18 – La communion sous les deux espèces se répand plus lentement ; cela semble assez secondaire pour les novateurs contemporains.

Par contre, pour la Communion, le nouveau rite dit seulement : « *Le Corps du Christ* ». C'est plus bref, et surtout « l'âme » et « l'éternité » sont ainsi escamotées ; ainsi les nouveaux « réformateurs » se montrent plus hérétiques que les anciens.

19 – Par ces changements, il était visible que les auteurs des prières et des cérémonies de la nouvelle « *eucharistie* » anglicane avaient cherché à écarter le plus possible tout ce qui aurait pu suggérer la doctrine de la transsubstantiation.

19 – Comme nous l'avons déjà souligné, les nouveaux « réformateurs », par leurs changements et leurs nouveautés, manifestent qu'eux aussi ont voulu écarter, ou au moins ne plus signifier, la doctrine catholique de la Messe-Sacrifice ni celle de la Présence réelle physique effet de la Transsubstantiation.

20 – Par ailleurs, Cranmer, le grand inspirateur de ce « *Prayer Book* », tout comme Calvin, ne croyait pas à la Présence réelle corporelle. Pour eux, il n'y avait qu'une présence virtuelle du Christ. Mais comme les fidèles réformés comptaient des partisans de la Présence par consubstantiation (hérésie de Luther) et des partisans de la Transsubstantiation (réformés qui, sur ce point, conservaient la doctrine catholique), Cranmer et les autres auteurs du « *Prayer Book* » prirent soin d'exposer avec beaucoup de réserve leurs doctrines luthériennes ou calvinistes pour ne pas choquer trop vivement le clergé et les fidèles. Là où ils avaient pu le faire sans trop de danger, ils étaient allés aussi loin que possible dans la voie des innovations et des suppressions : au contraire, **lorsqu'ils craignaient de soulever l'opposition des catholiques et même de certains réformés, ils avaient eu recours à des réticences, à des formules imprécises, équivoques, que chacun pouvait interpréter dans son sens, sachant très bien que le temps ferait le reste.** C'était une œuvre de rouerie.

20 – Comme leurs grands ancêtres, ils ont rallié la doctrine protestante en prenant soin de ne pas éveiller la résistance catholique. Dans ce but, ils ont adopté eux aussi des termes **équivoques quoiqu'on admet** toujours cette réalité **qui, en fait, tend à être éliminée.**

Exemple : La « traduction » falsifiée du Canon Romain, au lieu de « *nous (Vous) offrons la Victime pure, la Victime sainte, la Victime sans tache... Hostiam puram, Hostiam sanctam, Hostiam immaculatam* » fait dire au prêtre : « *nous te présentons... cette offrande prélevée sur les biens que tu nous donnes, le sacrifice pur et saint, le sacrifice parfait* ».

Le texte latin du Canon est ainsi non seulement trahi, mais on lui substitue une habile équivoque. En effet, les catholiques penseront que « *le sacrifice pur et saint, le sacrifice parfait* » dont il est question est celui qui s'accomplit sur l'autel selon la doctrine catholique ; et dans le même temps les protestants penseront, selon leur doctrine, que ce « sacrifice pur et saint » qui est présenté, est celui du Calvaire qui s'est accompli une fois pour toutes, en l'an 33, et dont le ministre fait actuellement le souvenir, le Mémorial et non le Renouveau. Du reste, cette doctrine hérétique se trouve enseignée en toutes lettres dans le « Nouveau Missel » à la page 383 qui avoue : « *Il s'agit simplement de faire mémoire de l'unique Sacrifice déjà accompli.* » (!)

Nous venons de parler de trahison du texte latin par la version française. En réalité nous pensons qu'il s'agit d'une connivence préméditée, car la trahison est purement matérielle puisque la version française **fautive est tout à fait dans l'esprit des « fabricants » du N.O.M.** Nous ne donnerons que deux preuves de notre affirmation : peuvent faire croire aux catholiques

- a) Au courant de **cette trahison, l'Autorité l'accepte et la couvre par son silence.** Or « *qui tacet consentire videtur* ». En effet, pourquoi ce silence de l'Autorité ? Sinon parce que l'Autorité reconnaît dans cette traduction ce qu'elle voulait pratiquement enseigner ?
- b) **On retrouve généralement la même trahison de textes** dans les différentes versions anglaise, allemande, espagnole, etc. Comment admettre, en effet, qu'une telle uniformité dans la trahison du texte ne soit pas voulue et commandée ? Nous aurions donc là une rouerie supplémentaire : rédiger en latin un texte passable derrière lequel l'Autorité attaquée pourra toujours se retrancher pour esquiver l'accusation d'hérésie et la faire retomber sur les traducteurs, pendant que les fidèles traditionnels se tranquilisent en se disant : après tout, le seul texte officiel est le texte latin et il est acceptable ; refusant de voir que **par son silence obstiné, c'est l'Autorité qui est responsable de la circulation des traductions erronées qui font pratiquement le travail de l'hérésie en changeant la foi des fidèles** sur ces points. En d'autres termes, les nouveaux « réformateurs » expriment encore la doctrine dans **des formules qui, pratiquement, ne servent pas** (1) et permettent que les fidèles aient à leur disposition **des traductions erronées qui véhiculent l'erreur et, par la pratique, changent le contenu de la foi et par conséquent la ruinent.**

La similitude de la réforme de Cranmer et de celle de Paul VI se retrouve jusque dans des faits pratiques qui manifestent bien qu'elles sont inspirées, l'une et l'autre, par le même esprit qui est bien loin d'être le Saint-Esprit.

À l'égal de l'œuvre de Cranmer, la réforme de Paul VI est une œuvre de rouerie, mais en plus hypocrite.

21 – Le nouveau Régent, Warwick, caractère sans scrupule et dissimulé, en même temps que résolu et énergique jusqu'à la violence, ne manifesta un certain attachement au catholicisme que pour mieux le détruire.

21 – Les traits de caractère de Warwick, hormis la violence, semblent se retrouver intégralement dans les auteurs de la « réforme » actuelle.

Aucune violence de cette sorte ne semble nécessaire aux « réformateurs » actuels, la réforme marchant en « chape et en tiare », « avec la Croix et la Bannière ».

¹ En dehors de très rarissimes communautés, le latin n'est plus utilisé par ceux qui ont adopté la nouvelle liturgie.

22 – Sous sa régence, **une loi ordonna la destruction de tous les anciens livres liturgiques**: Missels, Bréviaires, Antiphonaires.

22 – Mêmes destructions dans tous les couvents et monastères. Les éditeurs pontificaux ont été indemnisés pour détruire leurs stocks de Missels, Bréviaires, Antiphonaires.

23 – En mars de la même année (1550) paraissait l'Ordinal ou Pontifical anglican. Sous prétexte de restituer la liturgie primitive, **on supprimait ordres mineurs et sous-diaconat.**

23 – Paul VI, le 15 août 1972, supprimait également les ordres mineurs et le sous-diaconat.

24 – Sous une forme ou sous une autre, les attaques contre la Messe se multiplièrent.

24 – Les attaques contre la Messe proliférèrent également depuis la mort de Pie XII ; ce sont toutes ces célébrations plus ou moins scandaleuses, « gospel night » ou autres « créativité » encouragées par la Hiérarchie. **Seule est interdite la Sainte Messe de la Tradition pourtant fixée à jamais par Saint Pie V.**

25 – Après la répression des émeutes populaires qui suivirent l'imposition de la nouvelle forme de culte, la révolution religieuse avança à grands pas. **Les autels furent profanés et détruits**, ces autels qui, dans toutes les églises du pays, étaient les témoins éloquents, bien que muets, de la croyance immémoriale au sacrifice de la Messe. **Ils furent remplacés par de simples tables.**

25 – Pour éviter quelque soulèvement du peuple fidèle, la nouvelle réforme procéda avec beaucoup plus de précaution. « *Pourquoi la Messe change-t-elle tout le temps ?* » se demande le cardinal Heenan, dans une lettre pastorale du 12 octobre 1969. Voici sa réponse : « **Cela aurait été téméraire d'introduire tout de suite tous les changements. C'était évidemment sage de changer progressivement et doucement. Si tous les changements avaient été introduits ensemble, vous auriez été scandalisés.** »

Malgré ces précautions la **haine hérétique contre l'autel du sacrifice** se retrouve aussi chez les nouveaux « réformateurs » qui se sont glissés jusqu'aux plus hauts sommets de l'Église. **Les autels ont été également remplacés par des tables dans le but d'abolir chez les catholiques l'idée de Sacrifice.** Mesure qui cadre parfaitement avec le nouvel ordo qui abolit lui-même toute la doctrine du Saint Sacrifice de la Messe par ses suppressions et omissions, le réduisant (p. 383 des Nouveaux Missels) à un simple repas commémoratif avec une simple Présence spirituelle comme toute réunion de prière peut en comporter. « *Là où deux ou trois sont réunis en Mon Nom, Je suis au milieu d'eux* » (Matth. XVIII, 19).

26 – L'évêque Ridley, à Londres, fut un des premiers à introduire cette innovation dans son diocèse. À peine installé, il envoya à ses curés une ordonnance dans laquelle il les exhortait à « **dresser la table du Seigneur sous la forme d'une table commune** ». Et lui-même, donnant l'exemple, faisait détruire dans la nuit du 11 juin 1550 l'autel de la cathédrale Saint-Paul et le remplaçait par une table au pied des marches conduisant au chœur. Quelques mois après, un décret royal enjoignait aux évêques de **détruire les autels qui subsistaient et de les remplacer par des tables.**

« *Tant que resteront les autels, prêchait Hooper, le peuple ignorant et les prêtres ignares rêveront toujours de sacrifice* ».

Ici il nous paraît important de rappeler une précision que donnait Cranmer. Elle aidera à comprendre que les expressions orthodoxes conservées par les réformateurs n'ont pas nécessairement un sens catholique.

Dans son nouveau *Prayer Book*, Crammer avait conservé quelques fois le mot « *autel* ». Voici comment il s'en expliquait : « *La table où la sainte communion est distribuée peut être appelée un AUTEL parce que là s'offre NOTRE sacrifice de louange et d'action de grâces.* »

26 – Avec la même frénésie hérétique, les autels ont été supprimés, détruits ou recouverts d'une tenture lorsque les Beaux Arts s'opposaient à leur destruction.

Pas une seule cathédrale n'a conservé l'usage du sien et la plupart des églises paroissiales et des chapelles de maisons religieuses ont détruit ou relégué le leur.

Partout, à l'entrée du chœur comme chez les protestants, une simple table fait oublier l'idée du Sacrifice.

27 – Les évêques et les ecclésiastiques de mentalité catholique, qui prirent la défense de la Messe et de l'ancienne foi, furent déposés et remplacés par de zélés partisans de la nouvelle croyance.

Les Capucins de Wutenberg continuant à célébrer la Messe, Luther obtint du Grand Électeur de Saxe un édit leur défendant de célébrer en public. S'ils conservaient la Messe, ils la devaient dire seuls, sans aucun assistant.

27 – Même acharnement pour la destruction de la Messe traditionnelle chez les néo-réformateurs qui ne peuvent supporter que même les vieux prêtres qui ont obtenu le droit de la dire puissent la dire en public et avec des assistants.

De même : qu'un prêtre en fonction (curé, vicaire, aumônier, prédicateur) se permette de conserver le rite traditionnel, que les Pères de Vatican II aient promis solennellement « *de conserver et de favoriser de toutes manières* » (De Sacra Liturgia n° 4), ou qu'il enseigne le catéchisme traditionnel, il est jugé « *un obstacle pour la pastorale d'ensemble* » et nécessairement « *remplacé par un zélé partisan de la nouvelle religion* » et réduit à la misère.

28 – Le « *Prayer Book* » de 1552 apporte encore des modifications

28 – Paul VI a, lui aussi, réformé tous les autres Sacrements.

29 – Au baptême disparaissent l'exorcisme, l'onction et le chrêmeau.

29 – Comme on l’a vu, le nouveau rite du baptême de Paul VI a supprimé d’emblée tous les exorcismes ; l’onction est gardée ou non : c’est au choix du célébrant ! Si l’onction est faite, ce sera « *sans rien dire* » (!), de même que pour l’unique signe de Croix qui est fait sur le front en dehors du rite lui-même, toujours « *sans rien dire* ».

Cette rubrique « *sans rien dire* » répétée à plusieurs reprises est révélatrice : ce sont des signes qui ne signifient plus rien du fait de la suppression de la formule qui leur donnait tout leur sens. C’est une astuce typiquement moderniste : conserver l’apparence extérieure des signes, faire disparaître la forme catholique et les vider ainsi de leur contenu. Lénine, dont ils rappellent la mémoire dans leur nouveau calendrier, n’a-t-il pas donné, comme moyen efficace de lutter contre la religion : « *Conserver la coque (l’apparence), mais la vider de sa substance.* »

30 – Disparaissent également, à la « *visite des malades* » (nouveau nom par lequel les protestants désignaient d’Extrême Onction), les onctions et par conséquent le sacrement même.

30 – Bien entendu l’a nouvelle Réforme n’a pas épargné l’Extrême Onction qui est devenue « *l’Onction des malades* » ; cette appellation s’étant donnée aux premiers siècles, le changement paraît anodin. Cependant, nous devons souligner que cette appellation est préférée par les Novateurs car elle leur permet de faire prévaloir, à la doctrine catholique, qui ne confère ce sacrement qu’à ceux « *que la maladie ou le grand âge mettent en danger de mort* » (d’où le nom d’Extrême Onction), l’hérésie protestante qui prétend que ce rite est pour tous les malades « *en danger de mort ou non* ». Et c’est bien ce que nous voyons se pratiquer partout, dans les lieux de pèlerinage surtout, avec les cérémonies d’administration collective de l’Onction des malades.

Là encore, la forme et surtout la matière ont été changées. Sous prétexte que « *l’huile d’olive fait défaut ou est fort difficile à trouver en certaines régions* » (le Pape aurait-il oublié que nous sommes à l’époque du « Concorde » ?) on peut désormais utiliser n’importe quelle huile, bénite par n’importe quel prêtre, n’importe quel jour « *en cas de vraie nécessité* », bien sûr (il faut bien sauver les apparences).

31 – Les restes du vieux Canon de la Messe du rite catholique avaient subi d’importantes mutations ; Cranmer avait supprimé la commémoration de la Vierge et des saints.

31 – Il faut remarquer que le nouvel ordo nomme encore la Vierge et les Saints, d’une façon beaucoup moins catholique et pleine de réticences verbales, mais apparemment on en fait toujours mémoire.

32 – Il avait supprimé aussi les prières qui précédaient la Consécration et par lesquelles le prêtre demandait à Dieu de « *bénir et de sanctifier ces dons et créatures de pain et de vin, afin qu’ils deviennent pour nous le Corps et le Sang de son Fils Jésus-Christ* », suppression qui revenait à écarter la doctrine de la Transsubstantiation, et du caractère sacrificiel de la Messe que les protestants ont toujours rejetée.

32 – Nous découvrons la même volonté de supprimer tout ce qui pouvait exprimer sans équivoque la doctrine concernant le caractère sacrificiel et propitiatoire de la Messe, l’efficacité des paroles de la Consécration et la Présence réelle, corporelle du Christ.

Ici une remarque importante s’impose. Tous ces changements, ne l’oublions pas, sont réalisés par des néo-modernistes lesquels, suivant la juste définition du R. P. Calmel O.p., sont des hérétiques doublés de traîtres. Tout en étant aussi profonds que ceux des protestants, les changements opérés par les néo-réformateurs sont beaucoup plus camouflés. Appliquant la consigne de Lénine, ils conservent la coque mais vidée de sa substance.

Ainsi, nous les voyons : parfois changeant le contenu ou le sens des expressions traditionnelles qu’ils conservent ; parfois, supprimant des gestes dans le but de supprimer la doctrine que ces gestes exprimaient. L’expression « *qu’ils deviennent pour nous le Corps et le Sang de Jésus-Christ* » exprimait dans la Tradition catholique l’efficacité des paroles de la Consécration prononcée par le prêtre ; elle exprimait le mystère de la Transsubstantiation et la réalité de la Présence substantielle du Christ qui va être là, sur l’autel, en l’état de Victime immolée et offerte sous la forme sacramentelle, avec son Corps, son Sang, son Âme et sa Divinité.

Pour les fabricants du nouvel ordo missae, cette expression peut avoir un autre sens. « *Qu’ils deviennent pour nous* », sous-entendez : par la foi et non par le ministère du prêtre, « *le Corps et le Sang de Jésus-Christ...* » d’une façon virtuelle, spirituelle car, pour les nouveaux réformateurs, comme pour leurs devanciers, il semble bien qu’il n’y a aucun changement de substance, aucun miracle. Le pain reste du pain, le vin, du vin. Il ne s’y ajoute qu’une présence virtuelle, spirituelle, réalisée par la seule foi des fidèles réunis au nom de Jésus-Christ, suivant sa promesse : « *Là où deux ou trois sont réunis en Mon Nom, Je suis au milieu d’eux.* »

C’est dans ce même souci de ne pas professer la doctrine traditionnelle que les auteurs du nouvel ordo ont supprimé la gémulation que faisait le prêtre aussitôt après avoir prononcé les paroles de la Consécration. Cette adoration, commandée par la Foi en la Présence réelle corporelle réalisée par les paroles de la Consécration, manifestait l’efficacité du rite catholique ; sa suppression exprime à sa façon (camouflée mais efficace) que les paroles de la Consécration n’ont opéré aucun changement. Le pain que le Président présente semble n’être que du pain et dans le calice qu’il élève, il semble qu’il n’y ait toujours que du vin.

Ce nouveau rite est donc bien hérétique, mais il l’est à la façon moderniste, hypocritement, par omission calculée. Aux catholiques de s’en rendre compte et de ne pas nier l’évidence.

Nous rappelons à ces catholiques timorés, paralysés à la seule pensée que tous ces changements sont promulgués par le Pape, qu’avant de chercher à sauvegarder la réputation d’un homme, fût-il Pape, **il faut sauvegarder l’honneur de Jésus-Christ et le dépôt de la Foi. Et de cela, chacun à sa place, aura à rendre compte au jour du Jugement.**

33 – Il supprima également l’invocation au Saint-Esprit avant la Consécration (Veni Sanctificator...)

33 – En supprimant l’Offertoire Romain, Paul VI a, lui aussi, fait disparaître cette prière qui ne se prête à aucune équivoque. S’adressant directement et clairement au Saint-Esprit, elle lui demandait de réaliser le miracle de la Transsubstantiation qui, à chaque fois, fait de la Messe un vrai et propre sacrifice propitiatoire puisqu’elle rend présent le Christ dans son état de Victime (*Hostia*) immolée et offerte sous la forme sacramentelle. Cette suppression est une manifestation supplémentaire de l’intention suspecte des auteurs du nouveau rite, qui se comportent comme s’ils ne croyaient pas que la Messe soit un vrai Sacrifice propitiatoire.

Lire, pour s’en convaincre, la définition de la Messe qu’ils ont donnée dans le fameux article 7 : « **qui s’éloigne de façon impressionnante, dans l’ensemble comme dans le détail, de la théologie catholique de la Sainte Messe, telle qu’elle a été formulée à la XXe session du Concile de Trente.** » (*Cardinaux Bacci et Ottaviani – Bref examen critique.*)

34 – En un mot, tout ce qui pouvait donner à croire que la Cène comportait une Présence Réelle et Corporelle de Notre-Seigneur dans son état de Victime immolée et offerte avait été impitoyablement éliminé.

34 – Même caractéristique pour le nouveau rite : l’analyse des « traductions » nouvelles et des rubriques ainsi que des nouveaux textes montre cette obstination à éliminer les dogmes catholiques de la Messe-Sacrifice.

C’est pour expliquer ce même esprit hérétique, niant le caractère sacrificiel de la Messe, que les auteurs du nouveau rite ont apporté deux autres changements :

1° Après l’offrande du pain et du vin, le prêtre, avec la patène et avec le calice, traçait un large signe de croix. Ce rite, cette croix, qui rappelait si clairement l’immolation de la Victime, a été supprimé.

2° Après avoir tracé le signe de la Croix avec la patène, le prêtre ne laissait pas le pain sur la patène, il le déposait sur le corporal qui symbolisait le linceul dans lequel fut mis le Corps de Jésus. Désormais, le Président doit laisser l’hostie sur la patène et ne pas la déposer sur le corporal, ce dernier pouvant maintenir dans son esprit ce dont on veut qu’il se défasse : la réalité du Corps du Seigneur. « **Corporal = qui reçoit le corps** ».

Cette pratique de l’équivoque et du camouflage, qui tranquillise les catholiques et paralyse la résistance, rend la nouvelle réforme plus perverse que celle de 1549.

35 – Que l’intention de Cranmer ait été de nier la Présence Réelle, la chose apparaît non seulement dans les profondes modifications du texte du Canon en 1549, mais encore dans le caractère des nouvelles rubriques.

35 – Les réformateurs actuels ont opéré leurs modifications du Canon aussi à l’aide de traductions falsifiées. De cette façon, comme nous l’avons expliqué plus haut, la plupart des ruses et astuces échappent aux trop confiants catholiques qui peuvent toujours, pour esquiver l’obligation de réagir, rejeter la responsabilité des erreurs qu’ils constatent sur les traductions infidèles, alors que, dans la réalité, l’Autorité qui laisse circuler et utiliser ces mauvaises traductions se fait complice de leur diffusion. « **Qui tacet, consentire videtur – l’autorité qui se tait est censée consentir.** »

36 – Les ornements du prêtre disparaissent pour faire place à un simple surplis ; la « **Table** » était couverte d’une seule nappe blanche ; le pain n’était plus le pain sans levain de forme arrondie et il était déposé dans la main du communiant au lieu de l’être dans la bouche.

36 – Dans la nouvelle réforme également, **il n’y a plus qu’une seule nappe blanche sur l’autel au lieu de trois.**

La Communion est aussi reçue dans la main et non plus dans la bouche.

Les ornements du prêtre n’ont pas encore tout à fait disparu, mais la chose est à l’étude. (*Lettre du Culte Divin du 21-5-1972.*) Toutefois, il ne faut pas oublier que l’hérésie peut s’accommoder des ornements sacerdotaux. Elisabeth I^{re} d’Angleterre, pour rallier les catholiques à la Réforme protestante, les avait à nouveau prescrits.

37 – Enfin, une rubrique avertissait que « *l’agenouillement des fidèles devait être regardé comme une marque d’humble reconnaissance à Dieu pour le bienfait de la communion (spirituelle) et nullement comme un acte d’adoration à l’égard du pain et du vin sacramentels* »...

« *Le maintien extérieur, déclarait Hooper, les gestes du communiant doivent exclure tout soupçon, toute apparence d’idolâtrie, tout penchant vers elle. Or s’agenouiller est une marque, un signe extérieur d’honneur et de culte, et jusqu’ici l’adoration du Sacrement a constitué une grave et damnable idolâtrie. Je désirerais donc que les Autorités ordonnassent aux communiants de se tenir debout ou assis. Rester assis, à mon avis, serait le mieux.* »

La lutte contre la réception de la communion à genoux était, au dire de Philip Hughes, « *la dernière pierre à empiler sur le tumulus sous lequel gisait l’ancienne croyance en la Sainte Eucharistie* ».

37 – L’agenouillement a été radicalement supprimé, au point de refuser la Communion aux fidèles qui osent encore s’agenouiller. Tout ceci est bien la manifestation irrécusable que les auteurs du nouvel ordo sont animés du même esprit que leurs ancêtres qui entendaient supprimer par leur réforme la croyance en la Présence réelle substantielle du Christ durant la Messe.

Un archevêque du Midi de la France, distribuant la Communion, donc tenant dans ses mains le ciboire contenant le Corps du Seigneur, donna des coups de pied aux genoux d’une vieille dame agenouillée, l’invitant ainsi à se relever.

Évidemment, il est plus que probable que cet archevêque ne croyait plus à la transsubstantiation et que sa « communion », simple symbole commémoratif, n’était plus notre Communion sacrée. Une fois de plus, en travestissant le sens d’un mot on dissimule l’hérésie.

38 – En même temps que ces réformes liturgiques, paraissait un nouveau catéchisme composé par l’évêque de Winchester.

38 – Un nouveau catéchisme pour adulte, rédigé par des théologiens hollandais, est également paru avant la nouvelle « messe ». Condamné par Rome, il a fini par s'imposer. Il est traduit dans toutes les langues et l'édition italienne a été adoptée jusque dans le diocèse de Rome.

Sous la responsabilité des évêques, de nouveaux catéchismes pour enfants ont également été imposés partout, souvent à l'encontre de la volonté des curés, des catéchistes et des parents d'enfants.

39 – Ces réformes rencontrèrent une vive résistance chez plusieurs évêques qui luttèrent contre elles et furent mis en prison. Au commencement du règne d'Elisabeth I^{re}, un seul évêque apostasia.

39 – On ne voit, hélas ! aucune résistance de ce genre actuellement chez les évêques. Le Concile de Vatican II semble avoir engendré des évêques nouveau style, du genre « lièvres mitrés ». Il est vrai que c'est un des châtiments annoncés par le Prophète : « **Je leur donnerai pour chefs des enfants, des efféminés domineront sur eux** ».

Convertissons-nous donc et prions afin que se lèvent au plus tôt de nouveaux Saint Bruno, Saint Hugues, Saint Godfroy qui, en se dressant contre le Pape Pascal II et sous la menace de ne plus le reconnaître comme Pape légitime, l'obligèrent à condamner la doctrine hérétique qu'il avait concédée à l'Empereur au sujet de l'investiture des évêques.

40 – L'évêque Scott, dans une critique serrée de la nouvelle liturgie, montra que le formulaire proposé pour la Cène faisait disparaître la Consécration, le Sacrifice et la Communion. Il n'y avait plus de consécration, car, lorsque le ministre prononçait les paroles de l'Institution : « Ceci est mon Corps... », il les disait sans l'intention voulue comme s'il racontait une histoire.

Ne croyant plus en la Transsubstantiation, ils n'avaient plus l'intention de la réaliser et ne la réalisaient pas. Ils ne faisaient qu'un récit, un mémorial.

40 – Depuis la mise en place du nouvel ordo, aucun Prélat n'a eu le courage de l'analyser strictement pour démontrer sa perversité. Seuls, les Cardinaux Ottaviani et Bacci ont représenté à Paul VI que le nouveau rite « **s'éloignait d'une façon impressionnante de la théologie catholique de la Messe** ». Leurs voix ont été étouffées et ils n'ont pas insisté.

Et pourtant, comme pour le formulaire de la Réforme protestante, le rite de Paul VI tend à faire disparaître la Consécration. Il fait dire les paroles de l'Institution : « *Ceci est mon Corps... ceci est le calice de mon Sang...* » sur le ton récitatif comme s'il voulait que le prêtre ne fasse qu'un récit, qu'un mémorial.

Ce changement, malgré son apparence anodine, est de la plus haute gravité. En remplaçant la manière impérative qui manifestait l'intention de consacrer, par une manière récitative qui, non seulement, ne manifeste plus cette intention, mais qui encore en exprime une opposée, celle de rappeler seulement un fait, ce changement trahit la volonté des néo-réformateurs de changer l'intention de l'Église et de lui substituer une intention hérétique, l'intention protestante. Cette volonté hérétique des réformateurs est manifeste dans les « nouveaux missels » qui étalent impunément la doctrine protestante aux pages 187, 192, 195, 201, où, au lieu de « Consécration » il est nettement déclaré : « **Récit de l'Institution** »

Pareille déclaration devrait être assez claire pour dessiller les yeux de tous, d'autant plus qu'elle est encore renforcée par cette autre affirmation de la page 383 qui est un aveu (ci-dessus n° 16) et qui ne devrait laisser aucun doute aux catholiques. Désormais ils ne peuvent plus l'ignorer puisque ses inventeurs ont pris soin de le leur dire : la célébration qu'on appelle nouvelle messe n'est aucunement la « Messe » puisqu'elle n'est pas le renouvellement du Sacrifice du Calvaire, mais son simple Mémorial. Dans l'intention de ses fabricants, elle n'est rien de plus que la Cène protestante.

Redisons-le : les novateurs ne s'en cachent plus, ils nous l'ont dit : il ne s'agit pas d'une consécration mais d'un « récit de l'Institution ». Comme ils ont eu soin de nous le déclarer, il s'agit simplement de faire mémoire de l'unique Sacrifice déjà accompli et non pas, comme l'enseigne la doctrine catholique, d'un renouvellement véritable du Sacrifice.

Ceux des catholiques qui s'obstinent à ignorer ces déclarations, qui, refusant d'en tenir compte, osent prétendre que le Nouvel Ordo Missae est toujours une Messe catholique, s'aveuglent pitoyablement. C'est leur affaire. Mais leurs déclarations sentimentales ne changeront pas la réalité : dans le fait comme dans l'intention de ses auteurs, le rite nouveau n'est plus la Messe, mais un simple mémorial qui n'effectue plus notre Sacrifice adorable.

41 – Enfin, il n'y avait pas de communion, car, s'il n'y a ni Consécration ni Sacrifice, il n'y a pas davantage de Présence réelle du Corps et du Sang du Christ.

41 – Mêmes conséquences découlent du nouveau rite. Puisque dans l'intention de ses fabricants il « *s'agit seulement de faire mémoire* », le nouveau rite a été agencé non seulement pour ne pas manifester clairement l'intention de consacrer, mais encore pour faire entendre qu'on ne fait qu'un récit. Mais alors, si le « président » se conforme au nouveau rite et au dessein de ses auteurs, il n'a pas l'intention de consacrer. Donc le pain et le vin demeurent ; il n'y a pas de présence corporelle. Sans présence corporelle, pas de sacrifice ; et sans sacrifice, pas de communion sacramentelle. **De lui-même, le nouveau rite tend donc bien à n'être qu'un rite absolument vain et nul.**

Ici une remarque s'impose pour prévenir toute objection : À la différence des hérétiques de 1549 qui sortirent de l'Église, ceux d'aujourd'hui entendent rester à l'intérieur. Ils y occupent des postes-clés « jusqu'aux plus hauts sommets de la hiérarchie », ayant ainsi les apparences de l'autorité régulière : les loups gardent les dehors des brebis.

De là l'illusion facile chez les prêtres et les fidèles, par rapport à la Messe. Ne pouvant croire aux intentions perfides des destructeurs, ils se disent que du moment qu'on utilise le Nouvel Ordo Missæ avec l'intention de faire ce que l'Église traditionnelle veut faire, c'est-à-dire une vraie transsubstantiation, un vrai sacrifice propitiatoire, la Messe est valide malgré le rite. C'est vrai, leur Messe peut être valide car l'équivoque de la subversion actuelle détruit la Messe en donnant aux non-avertis l'impression de ne pas la détruire.

Réalisons que l'hérésie moderniste n'est pas une hérésie classique, franche, clairement exprimée ; c'est une hérésie qui se dissimule sous des formules qui peuvent être entendues dans le sens hérétique et dans le sens catholique. Cette méthode hypocrite comporte pour l'hérésie un avantage (transformer la Messe en cène protestante sans donner l'éveil aux fidèles, sans provoquer trop de résistance) et un risque (celui de maintenir encore la validité de la Messe par ceux qui la disent avec l'intention catholique). Ce risque fait partie de la méthode employée, l'équivoque ; mais les modernistes le courent car pour eux, qui ne croient aucunement en la transsubstantiation, la question de la validité ne se pose pas ; et de plus, ils savent très bien que la doctrine traditionnelle n'étant plus enseignée (nouveaux catéchismes, nouvelle théologie), avec le temps la Messe sera détruite.

Qui ne comprend, dès lors, quelle terrible responsabilité endossent ceux qui utilisent le N.O.M. même avec l'intention de célébrer valablement, puisque par leur utilisation ils contribuent pour leur part à l'installation de ce rite qui, de lui-même, tend à substituer la cène protestante à la Messe catholique.

42 – Ces lois, votées par le Parlement contre le gré des évêques, étaient des actes révolutionnaires qui prétendaient imposer un nouveau culte.

42 – Au synode de 1967, Paul VI présenta la « nouvelle messe » aux évêques sous le nom de « messe normative »... Les évêques, par leur vote (puisque **Paul VI en est à mettre la Messe au vote** !), l'ont nettement repoussée.

La nouvelle réforme de la Messe s'inscrit donc, par ses procédés, dans la droite ligne de la Réforme de 1549.

43 – Des prélats catholiques en fonction au commencement du règne d'Elisabeth I^{re}, UN SEUL accepta la réforme, tous les autres la refusèrent et furent déposés. Voici, pour cette période, la liste officielle des Bienheureux et des Vénérables de l'Église d'Angleterre. Entre 1535 et 1544 : cinquante-martyrs ; calme entre 1545 et 1558 ; de 1559 à 1603 : cent quatre-vingt-huit martyrs ; de 1604 à 1680 : soixante-quinze martyrs. Il y eut aussi quarante-trois différés, ceux dont le martyre n'a pas été proclamé par manque d'évidence.

De tous ces martyrs, deux furent canonisés en 1935 : Saint Thomas More (laïc) et Saint John Fisher (évêque). Quarante autres le furent en 1970 (?) La plupart de ceux-ci étaient prêtres, mais il y avait aussi des laïcs, hommes et femmes.

En plus des martyrs officiellement reconnus et des quarante-trois différés, il y en eut beaucoup d'autres et un grand nombre moururent en prison. Parmi ces centaines et centaines de prisonniers, il faut compter la plupart des évêques catholiques qui étaient en place au moment où Elisabeth I^{re} est montée sur le trône ; ils restèrent en prison dans des conditions plus ou moins dures jusqu'à leur mort. Le dernier de ces évêques mourut en 1584, après vingt-cinq ans de détention. Ce fut seulement sous Henri VIII que les évêques, Saint John Fisher excepté, furent lâches ; sous Elisabeth I^{re}, ils se ressaisirent et un seul d'entre eux apostasia. Pendant le règne d'Elisabeth I^{re}, les prisons étaient toujours remplies et on en construisit beaucoup de nouvelles pour y enfermer ceux qui refusaient la Réforme. **Les catholiques anglais ont de quoi être fiers de la résistance de leurs ancêtres à la réforme et de leur courage pour défendre la Foi !**

43 – La réforme de Paul VI donne un résultat contraire à celle de 1549 : il n'y a que très peu de prélats qui restent attachés à la Sainte Messe traditionnelle et encore, combien parmi eux qui acceptent de confesser cet attachement ouvertement et publiquement ? Nous n'en connaissons que deux : Mgr Marcel Lefebvre, Archevêque de Synnada en Phrygie et fondateur de la Fraternité Saint Pie X (Écône en Suisse), et Mgr Antonio de Castro Mayer, Évêque de Campos (Brésil). Que Dieu les bénisse et les soutienne ! Par contre, il y a beaucoup de prêtres qui refusent la nouvelle messe et conservent l'ancienne, et certains d'entre eux — il s'en trouve dans tous les pays — combattent la nouvelle messe et dénoncent la malice hérétique des faux réformateurs.

C'est également de résignation qu'il faut parler pour la plupart des catholiques au sujet de toute la réforme entreprise par Paul VI.

Au fond, beaucoup regrettent la liturgie séculaire qui nous vient des Apôtres, mais la très grande majorité, pour des raisons multiples (ignorance coupable, fausse obéissance, veulerie, tiédeur, amour de la tranquillité), n'a pas le courage de s'opposer à la ruine du catholicisme qui s'opère sous ses yeux.

44 – La Reine Elisabeth I^{re}, pour établir définitivement la religion anglicane, avait procédé par étapes avec une habileté consommée.

En prenant le pouvoir, elle avait, sous le prétexte de ménager toutes les opinions, introduit dans son Conseil les hommes gagnés aux idées nouvelles, tout en maintenant certains membres catholiques du temps de Marie Tudor.

44 – Paul VI a dû étudier la stratégie de la Reine Elisabeth et s'en inspirer pour Sa Réforme car nous retrouvons la même habileté consommée, la progression par étapes et le mélange, dans ses innombrables comités, commissions, conférences, secrétariats, etc., qu'il met en place dans le monde entier (comme une araignée sa toile), d'éléments qui passent comme conservateurs avec d'autres qui ont pour mission de propager la Réforme.

45 – D'autre part, elle avait fait disparaître de la Messe catholique quelques rites qui déplaisaient aux Réformés : ce fut la première étape.

45 – La nouvelle réforme de la Messe commença par la **suppression des prières au bas de l'autel et du dernier Évangile. Puis nous avons vu successivement l'autel retourné ou remplacé par des « tables », la Messe à haute voix, puis le Canon à haute voix.**

On fit disparaître le latin en même temps que sortirent des « traductions nouvelles » des prières de la Messe (nouvelles, c'est-à-dire falsifiées).

Les fidèles déjà mécontents par ce massacre de leur Messe, le furent encore bien davantage quand une innovation supplémentaire fit son apparition et se répandit partout : la Communion debout. Cette façon de communier

si contraire à l'esprit catholique rencontra de la résistance chez nombre de fidèles choqués dans leurs convictions. Pour arriver à faire disparaître cet hommage rendu à la Présence Réelle et substantielle de Notre-Seigneur, le clergé recyclé ne craignit pas d'exalter les vertus d'obéissance et de sacrifice, s'ingéniant par-là à donner mauvaise conscience aux obstinés de l'Adoration due à Dieu. **Le troupeau ignorant et désesparé finit par se rendre à la voix du prêtre. Un très petit nombre ne voulut rien entendre : les brimades publiques leur furent réservées.**

Au cours des mois, même d'une semaine à l'autre, les « nouveautés » se multipliaient ; tel prêtre escamotait les prières au bas de l'autel, tel autre supprimait les signes de Croix du Canon, un autre n'adorait plus l'hostie après les paroles consécratoires, etc., etc. On se scandalisait, les conversations stigmatisaient tous ces prêtres « désobéissants », alors **qu'en fait ils obéissaient aux ordres occultes destinés à habituer les fidèles aux mutations à venir** : ce fut la « nouvelle messe », où se retrouvaient en bloc et en détail toutes les « désobéissances » des prêtres qui **savaient**. La duperie avait été complète !

46 – Puis en 1559, maîtresse absolue de la religion en Angleterre, elle avait supprimé les lois contre les hérétiques, ce qui pouvait passer pour une mesure de tolérance. Elle réintroduisit le « *Prayer Book* » de 1552, qui était nettement protestant, et en 1563 elle fit légaliser de nouveau l'Ordinal de 1550 (bien qu'on s'en servait dès le commencement de son règne).

46 – Depuis Vatican II, libre carrière a été donnée à tous les hérétiques : tout est permis, sauf de penser et de pratiquer comme la Sainte Église a toujours cru et pratiqué. Comme Elisabeth I^{re} d'Angleterre, Paul VI a veillé à la non-condamnation des hérétiques en faisant disparaître le Saint-Office qui était spécialement chargé de les empêcher de nuire. Et lui-même a tenu à déclarer qu'il n'y aurait plus de sanctions : « *Nous allons avoir une période de plus grande liberté dans la vie de l'Église et par suite pour chacun de ses fils... La discipline formelle sera réduite, tout arbitraire sera aboli... seront également abolis toute intolérance et tout absolutisme.* » (9 juillet 1969.)

47 – Enfin, en 1563, quand elle eut jugé que, peu à peu, le peuple s'était suffisamment détaché de ses anciens usages, elle franchit la dernière étape, en obtenant le vote d'une confession de foi.

47 – Les novateurs actuels s'emploient ainsi à détacher l'es catholiques de ce qu'ils ont toujours cru et pratiqué pendant près de deux millénaires. Il semble bien que la grande apostasie prédite par Saint Paul (II Thessaloniens I, 3-13 ; et I Tim. IV, 1-2) s'accomplisse actuellement.

48 – Au surplus, la religion établie par la Reine comportait un alliage bizarre des trois religions, catholique, luthérienne et calviniste : c'est ainsi que, tout en se ralliant à la nouvelle liturgie, elle avait gardé quelques rites et usages catholiques tels que l'emploi de la chape dans des grandes églises et, pour les autres, du surplis, des cierges à l'autel, etc., et elle avait gardé la constitution hiérarchique. Dans la pensée d'Elisabeth I^{re}, la religion anglicane ainsi établie sur la base d'un compromis devait être facilement acceptée de tous ses sujets. Elle se trompait. L'anglicanisme était loin de contenter tout le monde ; il ne contentait ni les catholiques qui entendaient rester attachés au dogme de la sainte Église, ni les calvinistes radicaux qui ne trouvaient pas suffisantes les réformes opérées.

48 – Le rêve de Paul VI est de réunir tous les hommes dans une sorte de religion humanitaire où il n'y aura ni catholiques, ni protestants, ni musulmans, etc.

Dans une première étape, abusant de la prière du Seigneur « qu'ils soient un », on poussa, au nom d'une fausse unité, catholiques et protestants à fusionner. **Dans ce but, on ne parla plus de catholiques mais de « chrétiens ».**

Au terme de cette concordance patente entre la Réforme protestante de 1549 et la Réforme actuelle de Paul VI, il nous semble que quiconque veut conserver sa foi doit rejeter toutes les nouveautés.

Ce devoir concerne tous les catholiques et tous seront comptables devant Dieu de ce qu'ils auront fait pour défendre leur Foi.

Ce devoir, grave pour tout catholique, est bien plus grave encore pour ceux que Dieu a préférés, qu'il a choisis, qu'il a appelés et dont Il a fait ses prêtres. Qu'ils se souviennent de leur ordination sacerdotale et qu'ils se gardent d'oublier le double serment qu'ils ont prêté, la main sur les Saints Évangiles : serment antimoderniste et serment sacerdotal (du Concile de Trente).

L'acceptation du nouvel ordo missæ à l'hérésie dissimulée les rend parjures à ce double serment.

Le devoir de défendre la Messe est un honneur et c'est une Grâce. Courage !

Adjutorium nostrum in Nomine Domini !

Père Noël Barbara, 1973.